

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest.

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone: LANCASTER 5361

Une Fédération provinciale du travail ♦ A Provincial Federation of Labor

Rapport du comité des résolutions

Votre comité, prenant en considération les opinions exprimées au cours de la discussion au sujet des résolutions Nos 9 et 10, recommande ce qui suit comme substitut pour le tout:

1. Que cette conférence se prononce, en principe, en faveur de la formation d'une Fédération provinciale du Travail dans la province de Québec;
2. Que demande soit faite au Congrès des Métiers et du Travail du Canada pour l'obtention d'une charte de fédération provinciale du travail;
3. Qu'en attendant l'émission de cette charte et la mise en opération d'une fédération provinciale du travail, cette conférence décide de former un comité de cinq membres, qui, conjointement avec le comité exécutif provincial qui sera nommé lors de la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, prendra les voies et moyens de convoquer une conférence provinciale du travail de la province de Québec au cours de l'année 1938;
4. Que cette conférence provinciale du travail sera tenue dans la ville qui sera désignée par ce dit comité;
5. Le comité aura le pouvoir d'établir un secrétariat du travail qui servira de bureau central de publicité, de propagande et de renseignements, afin de coordonner les efforts du Travail organisé de la province de Québec;
6. La question de la taxe per capita à être payée à cet organisme sera décidée par la prochaine conférence provinciale. — Adopté.

Report of Resolutions Committee

After having considered the various opinions expressed in the course of the discussion relating to Resolutions Nos. 9 and 10, your Committee recommends the following substitute for the whole:

1. That this Conference pronounce itself in principle in favor of the formation of a Provincial Federation of Labor in the Province of Quebec;
2. That request be made to the Trades and Labor Congress of Canada for the granting of a charter as a Provincial Federation of Labor;
3. That in the interim of a grant of charter and the proper functioning of a Provincial Federation of Labor, this Conference decide to select a Committee of five (5) members who, jointly with the Provincial Executive Committee that will be elected at the incoming convention of the Trades and Labor Congress of Canada, will take the ways and means to call a Provincial Conference of Labor of the Province of Quebec in the course of 1938;
4. Said Conference to be held in the City to be designated by the Committee;
5. Said Committee to have power to create a secretariat of labor, that shall be used as a central office of publicity, propaganda and information, so as to co-ordinate the efforts of organized labor of the Province of Quebec;
6. The subject of a per capita tax to be paid to said body to be decided at the next Provincial Conference. — Adopted.

TRES COURTE SEANCE

DU CONSEIL DES METIERS

ET DU TRAVAIL, JEUDI

Vu le manque de questions d'actualité et la chaleur torride qu'il faisait, le Conseil des Métiers et du Travail ne siégea qu'une heure, jeudi dernier, à ses quartiers généraux de l'Assistance Publique. Toutefois, on comptait plus de 75 délégués.

Dans son rapport, l'exécutif recommanda que l'appui du Conseil soit accordé à l'Union des Ouvriers en réticules (sacoques à main) dans ses négociations pour un contrat collectif de travail avec les employeurs.

On recommanda aussi que le secrétaire appelle tous les présidents des unions affiliées à une réunion qui aura lieu lundi, le 16 courant, à la salle des Cordonniers, 1331, rue Sainte-Catherine Est, dans un but de propagande.

Un comité, composé des délégués Raoul Trépanier, A. Matnieu et J.-E. Gariépy, a été nommé pour entrevoir les directeurs de journaux et s'enquérir des raisons qui les empêchent de publier les communiqués des unions internationales.

Le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, en réponse à un télégramme concernant la grève de la Wayagamack, offre ses plus sincères remerciements.

Après l'épuisement des autres affaires de routine, le Conseil s'ajourna à 9 heures. La séance était présidée par les vice-présidents Pierre Lefèvre et Jack Cuppello, le président Trépanier étant en vacances pour quelques semaines.

La grève dans le textile

Lorsque la Fédération des Travailleurs Nationaux et Catholiques fut lancée, il y a quelques années, ses promoteurs déclarèrent que, sous cette forme de syndicalisme, les grèves deviendraient chose inconnue; aussi, profitèrent-ils de chaque occasion où les unions internationales étaient en lutte — soit pour revendiquer les droits de leurs membres, soit pour obtenir un salaire plus équitable ou de meilleures conditions de travail — pour organiser immédiatement un syndicat dans le même métier ou industrie.

Nombre de patrons, alléchés par cette promesse, se firent les défenseurs de cette nouvelle forme de syndicalisme, non pas tant parce qu'ils la favorisaient mais parce qu'ils y trouvèrent un moyen plus ou moins efficace de lutter contre le Travail Organisé.

Nous avons maintes fois affirmé que cet enjouement ne durerait guère et que si, par extraordinaire, on réussissait à détruire les unions internationales, alors la lutte continuerait toujours aussi âpre, mais alors contre les Syndicats Catholiques, et que tôt ou tard leurs membres seraient contraints — par la force des choses et en dépit de toute la législation sociale qui pourrait être adoptée — d'avoir recours à la grève.

Depuis quelque temps, notre prophétie s'est quelque peu réalisée, les unions internationales sont aussi fortes qu'elles l'étaient — comme preuve, le succès obtenu par la Conférence Provinciale du Travail qui s'est tenue aux Trois-Rivières, samedi et dimanche derniers — mais les Syndicats Catholiques ont déclenché récemment plus de grèves que les unions internationales. Tous se rappellent les grèves à Sorel et en d'autres endroits, nous assistons maintenant à la grève de l'industrie textile qui englobe plus de 5,000 ouvrières et ouvriers.

Tout en souhaitant de tout coeur que les revendications des ouvriers du textile soient reconnues, nous ne pouvons nous empêcher de constater que si la Compagnie intéressée décide de tenir les portes de ses filatures fermées pendant quelques semaines, elle affamera les grévistes inévitablement, et — comme ventre affamé n'a pas d'oreilles — ils seront contraints de retourner au travail sans avoir obtenu grands avantages. Nous estimons que lorsqu'une organisation ouvrière déclenche une grève, elle doit avoir assez de fonds disponibles pour subvenir aux besoins de ses membres. La Fédération du Textile a-t-elle le nerf de la guerre suffisant pour faire face à cette situation? Encore une fois, nous l'espérons, car — sans être le pharisien de l'évangile — nous ne voulons pas de mal aux membres des Syndicats Catholiques, bien au contraire; mais les faits brutaux sont là et il faut reconnaître que si la grève du textile avait été déclenchée par une union internationale, elle aurait plus de chances de réussite car les grévistes pourraient compter sur l'appui financier de leurs confrères des Etats-Unis.

C'est une des raisons primordiales pour lesquelles *Le Monde Ouvrier* s'est fait le défenseur des unions internationales, car aujourd'hui, les membres canadiens peuvent non seulement compter sur la solidarité et l'appui financier de leurs confrères américains, mais sur ceux du monde entier. Nous pourrions donner des preuves multiples pour prouver que la solidarité ouvrière se développe de plus en plus sous l'égide de la Fédération Syndicale Internationale qui compte des adeptes dans tous les pays du monde.

Nous espérons que nos amis des Syndicats Catholiques et Nationaux comprendront cette situation et qu'il est de leur intérêt de rejoindre le véritable Travail Organisé s'ils veulent obtenir justice.

Nous croyons sincèrement que les différences d'opinions qui existent entre les unions internationales et les syndicats catholiques ne sont pas aussi accentuées qu'on le croit et que le jour n'est pas éloigné où tous les ouvriers indistinctement seront sinon membres du même groupe, tout au moins affiliés au

A bâtons rompus

Certains patrons fûtés ont découvert un moyen ingénieux de se soustraire à l'obligation de payer le salaire minimum à leurs ouvrières, en particulier à celles qui sont « à la job », c'est-à-dire aux pièces.

Quand une ouvrière de ce genre a terminé sa semaine de travail, et qu'elle a « fait », disons \$10.80 au cours de ses 48 heures, ils ne lui créditent que 40 heures d'ouvrage et le minimum de 26 cents de l'heure est « apparemment » atteint, alors qu'en réalité l'ouvrière aux pièces ne les a pas gagnés au cours de sa semaine « réelle » de travail de 48 heures. Et le tour est joué.

C'est simple mais encore fallait-il y penser.

* * *

Décédément, les Russes ne perdent pas le nord. Voilà, en effet, qu'un autre trio d'aviateurs soviétiques vient de traverser de nouveau le pôle nord, venant de Moscou, et a atterri dans le sud de la Californie, non sans avoir abattu le record de la distance, jusqu'à présent détenu par deux aviateurs français.

Ce nouvel exploit aérien montre que les longues envolées sont de plus en plus faisables et qu'en fait les destinées politiques de demain se régleront non plus en champ clos mais bien dans l'azur des cieux.

* * *

Vous savez qu'il y a une guerre civile en Espagne et que celle-ci dure depuis un an. Là-dessus, tous les journaux s'accordent, mais c'est le seul point; quant à renseigner leurs lecteurs sur ce qui se passe là-bas, c'est une autre paire de manches. Ainsi, si vous lisez les journaux de langue anglaise, il paraît que les troupes loyalistes du gouvernement ont fait des gains considérables aux environs de Madrid et ont repoussé toutes les contre-attaques de l'armée nationaliste des insurgés. Voulez-vous avoir l'autre côté de la médaille, lisez les journaux français: les nationalistes ont remporté des victoires éclatantes, ont descendu une cinquantaine d'avions ennemis, fait des milliers et des milliers de prisonniers. Notez que tout cela se passe dans le même secteur et le même jour. Qui croire?

* * *

On parle bien souvent de la décentralisation de l'industrie, il s'agirait de s'entendre à ce sujet et de définir une fois pour toutes ce qu'une véritable décentralisation veut dire, car la plupart de nos industriels qui ont quitté Montréal pour aller s'établir dans des petits centres, ou même en campagne, ont une conception assez bizarre de ce que cela signifie.

Nous estimons qu'une véritable décentralisation de l'industrie signifie que la main-d'oeuvre doit suivre le déplacement de la manufacture et de la machinerie dans des petits centres, et non pas, que l'industrie quitte Montréal et laisse sur le pavé et sur le secours direct des ouvriers expérimentés, tandis qu'on arrache à la terre des jeunes filles et garçons de campagne pour en faire des ouvriers industriels, mais à salaire réduit.

Les promoteurs de ce mouvement migratoire de la manufacture et de la machine ne savent-ils pas que le marché de la main-d'oeuvre industrielle est encombré; dans les grands centres, il y a des milliers de chômeurs qui saisiraient avec empressement l'occasion d'aller travailler dans les petites villes, voire même à la campagne, mais à un salaire équitable, bien entendu.

Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et de ce fait, à la Fédération Syndicale Internationale; le Travail Organisé est assez grand et assez large d'idées pour accueillir dans son sein tous ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front.

Dans l'entre temps, nous conseillons aux grévistes de mener leur lutte avec calme et dignité, et leur souhaitons de voir leurs revendications reconnues.

Ce qui se passe dans nos unions

Par BEN. DROLET.

CONGRES DE CHARPENTIER-S MENUISIERS A MONTREAL

Le Conseil provincial de la Fraternité Unie des Charpentiers-Menuisiers s'est ouvert à Montréal, jeudi le 5 courant, à 10 heures de l'avant-midi, à la salle No 15, Monument National. En l'absence du président du Conseil de district, M. J.-A. Chamberland, retenu en dehors pour travail urgent, M. Arthur Martel, membre canadien de l'exécutif général de l'Union internationale des Charpentiers-Menuisiers, ouvrit la séance et souhaita la bienvenue aux représentants des dix unions locales qui s'enregistrèrent au comité des créances. M. Martel exprima ses regrets que toutes les unions locales de cette province ne soient pas représentées à cette importante conférence. Il cite les unions locales de Sorel, Sherbrooke, Lachine, Grand'Mère, Maisonneuve, Rouyn, Fraser-ville, Jonquières et Victoriaville, qui n'ont pas cru bon, pour des raisons incontrôlables, d'envoyer des délégués. Les délégués présents, au nombre d'une trentaine, représentent les unions locales Nos 134, 1127, 1244, 1360; 730, Québec; 1584, Ste-Anne de Bellevue; 178; Conseil de district et le local 1702, de St-Hyacinthe, lequel, après avoir été douze ans avec les Syndicats catholiques, est revenu au bercail de la Fraternité Unie des Charpentiers-Menuisiers.

M. Omer Fleury, président, ouvrit la 28e conférence provinciale des charpentiers. Chaque année, dit-il, nous nous réunissons pour créer plus de solidarité entre les diverses unions de cette province et améliorer le sort des charpentiers. Nous croyons par ce moyen avoir gagné beaucoup pour soldifier le mouvement des ouvriers charpentiers de cette province, au point de vue des salaires, des heures de travail et des conditions de travail, ce qui a beaucoup amélioré la situation. Dans plusieurs autres parties de la province, les charpentiers, à cause du manque de coopération, souffrent encore énormément. Cependant, quelque chose de bon se prépare qui nous laisse espérer un avenir heureux.

Le secrétaire Pierre Lefèvre soumit les noms des délégués devant faire partie des comités des rapports des officiers, des résolutions, de vérification et de remerciements. Le rapport annuel du secrétaire Lefèvre contient des considérations relatives à la loi des salaires raisonnables. On prétend que cette loi peut avoir des conséquences graves pour les ouvriers de cette province. Les résolutions qui seront soumises au cours de cette convention ont trait à la semaine de 40 heures; un programme de travaux de construction d'habitations; un amendement à la loi des réclamations du travail; que la construction des routes à travers cette province soit appliquée à la loi des conventions collectives.

Des lettres d'excuse de ne pouvoir assister à la convention ont été lues émanant du président général W.-L. Hutchison, S.-P. Mellon, vice-président G.-E. Ducky et Tom Moore, lequel assure la conférence qu'il sera avec les délégués samedi, au banquet de clôture, et en même temps à la fête de célébration du cinquantième du local 134 et des deux fondateurs, MM. Jos. Ainey et Ovide Proulx.

Le congrès s'est continué vendredi et samedi, alors qu'on a procédé à l'élection des officiers et au choix de la ville de la future convention. Ce soir, fête chez Kerhulu et Odiau, 1284, rue Saint-Denis, à laquelle assisteront près de 500 délégués.

LE COIN DU TYPO ASSEMBLEE DES TYPOGRAPHES

Cet après-midi, à 2 heures 30, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, assemblée générale régulière et très spéciale des membres de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145. Les comités des négociations des journaux et des travaux de ville soumettront d'intéressants rapports. Le comité des travaux de ville soumettra une proposition des employeurs pour le renouvellement du contrat collectif de travail.

Tous les membres sont cordialement invités à ne pas manquer d'assister à cette réunion qui sera, par ses résultats, d'une importance vitale pour l'avenir de tous les membres. S'absenter est jouer gros jeu et risquer plus qu'une distraction passagère.

Ne nous lassons pas de répandre sur notre route des semences de bien-être, de bienfaits, de bienveillance et de sympathies, beaucoup en ont besoin.

UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR LES SACOCHERS

L'Union internationale des Travailleurs en sacoches et autres articles en cuir tenait mardi, le 3 août, à l'hôtel Mont-Royal, une assemblée de tout l'effectif de l'union, pour discuter le renouvellement du contrat collectif qui a pris fin le 1er juillet dernier. Un comité a été nommé pour entrevoir les patrons, afin d'obtenir des augmentations substantielles de salaires. On veut donner au nouveau contrat un caractère plus officiel, en l'enregistrant sous la loi des salaires des ouvriers. On se rappelle que le Conseil des Métiers et du Travail, à sa dernière assemblée, avait autorisé son président, M. Raoul Trépanier, et M. David Wolfe, à assister cette jeune union dans ses présentes négociations pour un contrat collectif de travail. De plus, le Conseil aurait aussi promis son appui moral et financier à l'Union des Travailleurs en sacoches.

Afin de prêter main forte à cette organisation, les métiers de l'aiguille avaient une réunion importante, la semaine dernière, à laquelle on remarquait les représentants suivants: MM. Bernard Shane, I. L. G. W. Union; Albert Roy, des Ouvriers en fourrure; Albert Eaton, I. L. W. Union; Paul Fournier, de l'Union des Chapeliers. Il y eut entente que l'appui moral et financier sera accordé à l'Union des Travailleurs en sacoches, au cas où il n'y aurait pas d'entente avec les employeurs. Quoique les employeurs aient menacé de ne pas renouveler le contrat de travail, cette année, M. Charles Montmorency, agent d'affaires, nous déclarait, au cours d'une entrevue, qu'il espérait bien pouvoir régler le différend actuel de cette industrie d'une façon paisible. En tout cas, les précautions sont prises; l'organisateur général de l'Union internationale, M. Harry Simon, est à Montréal et restera ici aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour aider à régler au plus tôt la situation actuelle.

UNE GREVE TERMINEE DANS LA CONFECTION

Un règlement de grève vient de s'effectuer entre la Peerless Clothing Mfg. Co. et l'Union internationale amalgamée des Ouvriers en confection pour hommes, par un parfait accord. Lors de ce règlement, ces jours derniers, les officiers de la compagnie ont signé une convention, s'engageant à reconnaître l'union dans leur manufacture, à remettre au travail dès lundi, le 2 août, tous les grévistes; à ce qu'il n'y ait aucune distinction entre les grévistes et les non-grévistes dans l'avenir; à coopérer avec les officiers de l'union pour que cette convention soit un succès collectif. L'Union amalgamée des Ouvriers en confection vient de nouveau de faire un pas en avant dans le chemin de la prospérité, en organisant la Peerless Clothing Mfg. Co., à la satisfaction de tous: employés, patrons et organisateurs de l'union.

Là où autrefois l'union trouvait le plus d'apposition, l'union est vue d'un bon oeil et le jour n'est pas éloigné où l'union sera établie dans toute la province d'une manière prépondérante et permanente. Il existe une joie vive parmi les ouvriers de la Peerless, ils se sentent maintenant satisfaits d'être membres de la grande famille ouvrière internationale et ont bon espoir que l'avenir leur sera plus favorable sous le régime de l'unionisme.

UNE MESENTENTE AVEC LEWIS

On apprend de source autorisée que six chefs ouvriers lâcheraient le président John L. Lewis du comité d'organisation industrielle. Ces chefs seraient sur le point de répudier les tactiques qu'il affectionne. Cette nouvelle nous vient de Washington, à l'effet que les six chefs qui contribuèrent à hausser John L. Lewis à cette présidence, seraient sur le point de répudier les tactiques auxquelles Lewis a recours pour imposer aux compagnies et aux patrons les revendications des ouvriers qu'il représente.

Ces chefs sont le président Sidney Hillman, de l'Amalgamated Clothing Workers' Union of America; Charles P. Howard, président de l'Union internationale des Typographes; Francis Gorman, président de l'Union internationale des Ouvriers textiles; David Dubinsky, président de l'Union internationale des Ouvriers de la confection de vêtement pour dames; Harvey C. Fremming, président de l'Union internationale des Ouvriers de l'industrie pétrolière; Max Zaritsky, président de l'Union internationale des Ouvriers Chapeliers.

LES CORDONNIERS VEULENT DES PRIX UNIFORMES

Depuis vendredi dernier, soixante nouvelles recrues furent admises au local 249 de l'Union internationale des Travailleurs en chaussures. Mercredi soir, les employés de la firme Aird and Son, manufacturiers de chaussures, se réunirent aux quartiers généraux de l'union, pour discuter l'opportunité de nouvelles listes de prix pour les diverses opérations qui sont exécutées dans cette importante fabrique. Les listes de prix actuelles, au dire des intéressés, ne rencontrent plus les besoins des ouvriers cordonniers. Ces derniers les trouvent trop basses, en comparaison avec celles qui sont payées dans d'autres manufactures. On cite comme exemple celles qui sont établies dans les manufactures où des contrats d'union sont établis avec l'atelier fermé.

On parla de l'urgence de listes de prix uniformes pour toutes les manufactures. M. C. McKercher explique qu'à la demande même du comité paritaire, où il représente l'Union internationale, en compagnie du représentant du Syndicat catholique, ils avaient tous deux travaillé à recueillir tous les prix qui étaient payés dans les manufactures, afin d'établir une liste de prix uniforme. Après un travail ardu à la préparation de cette liste — qui demandait une augmentation de 25 à 30 pour cent, ce qui était absolument raisonnable, dit-il — les représentants des patrons sur le comité n'ont pas cru bon de donner suite au projet. Conséquemment, la lutte se continue dans chaque manufacture avec des listes de prix différentes, ce qui cause évidemment une compétition déloyale entre les manufacturiers et les employés.

M. McKercher annonce que les manufacturiers de chaussures de Québec seraient d'accord avec ceux de Montréal, pour l'acceptation du présent contrat collectif de travail. Il reste encore les manufacturiers des centres ruraux à convaincre qu'ils doivent eux aussi l'accepter, avec la différence de 10 pour cent de moins dans les salaires qu'ils auront à payer. Il appert que le ministre du Travail ne céderait en rien à ce que les fabricants ruraux aient plus de privilèges qu'il leur en est accordé.

Les compagnies Bell Shoe et Simon Shoe auraient consenti à s'entendre avec les directeurs de l'union pour payer une légère augmentation à leurs employés, en attendant l'application du contrat collectif de travail.

L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU TRAVAIL EST PRETE

Comme nous l'avons déjà annoncé, le comité de la Fête du Travail du Conseil des Métiers et du Travail a presque terminé son travail d'organisation. Il ne restait que le manifeste à adresser aux unions affiliées, les invitant à prendre part à la grande parade annuelle et au pique-nique, au parc Dominion, encore cette année, dans l'après-midi, et à l'exécution du programme sportif. Ce manifeste, adressé aux unions par le président du comité, Lionel Thibault et le secrétaire J.-E. Gariépy, contient réellement une vérité. Economiquement et socialement, nous traversons une époque extrêmement troublée. Depuis des années le monde nous offre un spectacle navrant. Le chômage condamne, dans tous les pays, une grande partie de la classe ouvrière à l'oisiveté et paralyse l'effort social de l'autre partie. Nous, membres de l'union internationale, invoque le manifeste, nous laisserons-nous abattre et nous déclarerons-nous vaincus devant la cupidité de ceux qui veulent la disparition de nos organisations internationales dans la province de Québec? Non, restons attachés à nos principes de solidarité et montrons que notre fidélité à notre mouvement est inaltérable. Oublions en cette Fête du Travail tout ce que nous avons enduré et participons à la parade nombreuse et démontrons par là, à ceux qui veulent notre déchéance, une force inébranlable.

Plusieurs unions se préparent à l'édification de chars allégoriques incarnant le Travail. Le comité, qui est composé de MM. Lionel Thibault, président; J.-E. Gariépy, secrétaire; Hugh Corrigan, vice-président; J.-C. Germain, Oslas Hébert, Jos. Giroux, N. L'Heureux, A. Gravel et C. Miron, fait appel à la coopération de tous les unionistes sincères et il espère que tous y répondront comme ils l'ont fait par le passé.

La parade aura lieu dans le bas de la

ville, comme cela se pratiquait les années passées. Le ralliement général se fera au carré Viger, à 9 heures précises. Le défilé suivra les rues suivantes: Craig Est, St-Laurent, Ste-Catherine Est à la rue Papineau; le démantèlement se faisant à l'angle des rues Papineau et Craig.

CONTES DE FEE MODERNISES

Le voyage pour les enfants est toujours une aventure, mais pour ceux qui emprunteront cet été les wagons-restaurants du Canadien National il s'effectuera dans une véritable atmosphère de contes de fée. En effet, notre Réseau Canadien a demandé à l'un de nos poètes canadiens français de composer de petites poésies qui accompagneront les illustrations en couleur de son nouveau menu pour les enfants. C'est en lisant ou en se faisant lire d'amusantes modernisations du « Chaperon Rouge », « Cendrillon », « Petit Poucet », « La Belle au Bois Dormant », le « Chat Botté » et autres contes célèbres que les jeunes dîneurs dégusteront les plats légers préparés spécialement pour eux.

NOUVELLE ETAPE CORPORATIVE

Fondation de la « Corporation des Journalistes de la Province de Québec »

Vingt-deux journalistes se sont constitués en corporation professionnelle suivant les directives du Saint Siège et de S. E. le Cardinal Villeneuve. La « Corporation des Journalistes de la province de Québec » vient d'être officiellement reconnue, le 28 juillet, par le gouvernement provincial (*Gazette Officielle* du 31 juillet).

Cette corporation professionnelle n'est pas une association de journaux car ils n'ont, comme tels, aucune voix au chapitre; de même dans les décisions finales seulement un représentant d'un même journal peut voter — ceci afin d'assurer justice à tous.

Ce n'est pas non plus une fusion d'une association de patrons et d'une association d'employés; mais un seul corps avec une seule direction, un seul trésorier. C'est une famille dont les membres comprennent que leurs intérêts sont solidaires.

Le Conseil Général est composé de 4 éditeurs (ou propriétaires), 2 rédacteurs (ou directeurs, ou rédacteurs en chef) et 2 collaborateurs (autres rédacteurs ou collaborateurs salariés ou non). Ces conseillers sont élus par leurs conseils respectifs: conseil particulier des éditeurs, conseil particulier des rédacteurs et conseil particulier des collaborateurs.

On attend beaucoup de bien de cette nouvelle corporation professionnelle. Les élections générales auront lieu à Québec le mois prochain.

Tous les journalistes qui sont intéressés à l'idée corporative et désirent faire partie de la « Corporation des Journalistes », sont invités à s'adresser au Secrétariat Général, ch. 44, 180 est Ste-Catherine, Montréal, a/s Claude Dubuc, Secrétaire Temporaire.

N. de la R. — Les promoteurs de ce mouvement savent-ils qu'il existe une *Guilde de Journalistes à Montréal qui défend fort bien les intérêts de ses membres? Alors pourquoi ce nouvel organisme? « Diviser pour régner ».*

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est donné par les présentes que RUBY MAY FOSTER RYDER, de la cité et district de Montréal, dans le comté d'Hochelega, dans la Province de Québec, épouse de Charles Frederick Ryder, laitier, de la cité et district de Montréal, comté d'Hochelega, Province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, le dit CHARLES FREDERICK RYDER, pour cause d'adultère.

DATÉ à Montréal, dans la Province de Québec, ce vingt-et-unième jour d'avril, A. D. mil neuf cent trente-sept.

JOSEPH K. MERGLER,

Procureur de la requérante,

Chambre 705,

28-32 Edifice Tramways, Montréal.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est donné par les présentes que FRANCES MARGARET STEWART BUTLER, de la cité et district de Montréal, dans le comté d'Hochelega, dans la Province de Québec, épouse de George Joseph Butler, de la cité de Verdun, District de Montréal, comté d'Hochelega, Province de Québec, chauffeur, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, le dit GEORGE JOSEPH BUTLER, pour cause d'adultère.

Daté à Montréal, dans la Province de Québec, ce premier jour de mai, A. D. mil neuf cent trente-sept.

JOSEPH K. MERGLER,

Procureur de la requérante,

Chambre 705, Edifice Tramways,

28-32 Montréal.

UNIONISTES, ATTENTION!
De passage rue Sainte-Catherine Est
Fête du Travail
une visite est sollicitée à la

TAVERNE AMHERST
100 pour cent organisée)

1315, rue Sainte-Catherine Est
Bières, Cigares, Liqueurs de choix

J.-H. DENIS, Prop.

La Conférence Provinciale du Travail des Trois-Rivières

Par un vote nominal de 91 à 51, la question de former une Fédération Provinciale du Travail a été remise à plus tard, au cours de la seconde réunion de la Conférence du Travail tenue aux Trois-Rivières, samedi le 31 juillet dernier. Après une longue discussion sur le pour et le contre de la nécessité d'une telle fédération, un plan a été adopté qui sera identique aux organismes qui existent présentement dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta. Cinq représentants ont été choisis pour siéger conjointement avec l'Exécutif provincial, qui sera nommé à la prochaine convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à Ottawa. Ils étudieront ensemble la possibilité de tenir une autre conférence générale des officiers des unions internationales. Ces représentants sont: MM. Gustave Francq, Montréal; Jos. Matte, Québec; L.-P. Lacroix, Trois-Rivières; Arthur D'Aoust, Hull; Ben. Dutchburn, Sherbrooke.

Nous nous attendions à ce qui est arrivé: le but de la conférence n'a pas été tout à fait atteint. Cependant, la décision de former une fédération du travail a été adoptée en principe, à la seconde assemblée des unions internationales de la province de Québec.

La première session de la conférence s'ouvrit à 9 heures 30 précises, samedi matin, sous la présidence de M. L.-P. Lacroix, président du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières. M. Lacroix présenta ses souhaits de bienvenue aux 169 délégués, reconnus par le comité des lettres de créances, et qui étaient venus de toutes les parties de la province.

Parmi les visiteurs, on distinguait: S. H. le maire Atchez Pitt, des Trois-Rivières — ce dernier un militant unioniste appartenant à l'Union internationale des Travailleurs en papier, — l'hon. Wilfrid Gariépy, député des Trois-Rivières au fédéral; M. J. O'Connell Maher, représentant le ministre du Travail, l'hon. W. Tremblay; M. R.-J. Tallon, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Son Honneur le maire Pitt souhaila la plus cordiale bienvenue aux délégués. « Vous êtes ici chez vous et si nous pouvons faire quelque chose pour vous rendre le séjour agréable, nous le ferons avec satisfaction. Je suis un des vôtres », ajoute M. Pitt, « et je continuerai, malgré la haute fonction que j'occupe, à être un unioniste sincère aidant la classe ouvrière qui mérite toutes les faveurs ».

Il fit allusion aux derniers événements qui se sont déroulés au cours de la dernière grève aux moulins de papier des Trois-Rivières, ajoutant que les ouvriers avaient fait leur devoir.

M. J. O'Connell Maher dit qu'il est fier et heureux d'être parmi les ouvriers. Il exprime les regrets que le ministre du Travail n'avait pu, par ses nombreuses occupations, se rendre à l'aimable invitation qui lui avait été faite pour discuter les graves problèmes de l'heure. Jusqu'à date, ajoute M. Maher, les unions internationales ont collaboré avec le gouvernement. Celui-ci reconnaît que le capital a ses droits, mais l'ouvrier aussi a les siens et mérite et a besoin d'être protégé.

L'hon. W. Gariépy déclare que c'est avec une unité comme celle-là que l'on forme une véritable collectivité. Tant que je serai député au fédéral, je m'efforcerai à faire appel au capital intelligent afin de ramener l'esprit de justice qui doit exister.

M. R.-J. Tallon présente les saluts cordiaux du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Cette réunion, dit-il, est une des plus nombreuses encore vues dans cette province. Expliquant le rôle du Congrès, lequel n'est pas une organisation politique, il précise que c'est plutôt un organisme qui s'occupe de questions purement ouvrières, sans égard aux partis.

M. Raoul Trépanier se dit heureux de l'honneur de présider cette intéressante conférence provinciale.

M. Gustave Francq agissait comme secrétaire et M. J.-E. Gariépy, comme assistant-secrétaire. Les procédures du Congrès des Métiers et du Travail ont été celles qui servirent à guider cette convention. Le secrétaire Francq soumit les noms de MM. Pierre Lefèvre, Omer Fleury, G.-R. Brunet, L.-P. Lacroix et L.-A. Beaudry comme devant faire partie du comité des résolutions. La séance s'ajourna à 2 heures de l'après-midi.

La seconde séance s'est ouverte sous la présidence de M. Raoul Trépanier et a été consacrée aux résolutions qui étaient alors au nombre de 22 sur l'agenda. Les résolutions qui soulevèrent une sérieuse discussion furent celles ayant trait à la formation d'une fédération provinciale. Prisent

part à cette discussion, les délégués Albert Roy, lequel posa la question: « Quel est le but d'une fédération du travail ? »; Pierre Lefèvre, Omer Fleury, Jos. Matte, Bernard Shane; A. Mathieu, Louis Guérard, B. Currie, Emile Simard, J.-A. D'Aoust, M. Sarkin, A. Duquette, ainsi que le délégué Gus. Francq, de l'Union typographique 145.

M. Francq dit, au début de ses remarques, qu'il avait écouté attentivement les divers orateurs qui l'avaient précédé et leurs avancés pour et contre la formation d'une fédération provinciale. Avec ses 50 années d'expérience dans le mouvement ouvrier, il croit qu'il devrait y avoir un peu de changement dans la régie de l'organisme ouvrier. Vous êtes venus ici pour discuter le projet d'une fédération provinciale. Si les fédérations existantes dans les autres provinces n'ont pas rempli leur rôle à la satisfaction des intéressés, alors pourquoi le Congrès ne leur a-t-il pas enlevé leur charte? En dépit des déclarations qui viennent d'être faites, nous reconnaissons la nécessité d'une fédération; nous avons dormi pendant vingt ans; le système existant ne fait plus l'affaire. M. Francq suggère que cette Conférence se prononce en faveur de l'institution d'un secrétariat permanent, afin de consolider les forces ouvrières de la province. Il conjure les délégués de ne rien faire pour diviser le mouvement ouvrier plus qu'il ne l'est actuellement. Il reitère son opinion qu'au lieu et place d'une fédération, puisque l'on semble s'y opposer, il est de toute nécessité qu'une conférence soit tenue chaque année, dans un endroit de la province que l'on changera tous les ans et qui sera choisi par un comité de cinq membres, qui décidera en collaboration avec l'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Ce comité devra aussi voir à l'établissement d'un secrétariat permanent.

Plusieurs autres résolutions ont été adoptées, entre autres celles qui ont trait au droit d'association, dans l'affaire de *The Gazette*, qui a renvoyé le président de la Guilde, M. R.-A.-C. Ballantyne, pour ses activités unionistes; celle de l'Union internationale des Travailleurs en chaussures, concernant la Diva Shoe; celle ayant trait au remplacement des secours directs par des travaux pour lesquels les ouvriers devront être payés selon la loi des conventions collectives; un jour de repos par semaine, présentée par l'Union des Employés de tavernes, local 200; enregistrement des pancartes d'atelier et boutons de l'union; une campagne de propagande à travers la province, etc., etc.

La dernière séance du dimanche après-midi a été tenue pour recevoir les rapports des divers comités.

La conférence se termina par l'élection du comité de cinq membres et le rapport du comité de la presse et des remerciements, composé des délégués Henri Richard, R.-A.-C. Ballantyne, Chas. Massé, M. Walsh et Lucien Bergeron.

Le lieu de la prochaine convention sera annoncé par le comité.

BEN. DROLET.

* * *

LISTE SUPPLEMENTAIRE DE DELEGUES

- Union Typographique Internationale, Local 856, Trois-Rivières: Luc Bergeron.
- International Brotherhood of Paper Makers, Hull: J.-A. D'Aoust.
- International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, Gatineau: John A. Rochon.
- Amalgamated Clothing Workers of America, Local 167, Montréal: H. Winagar, Myerson, Hyman, H. Spoon, E. Etcovitch.
- Amalgamated Clothing Workers of America, Local 277, Montréal: Max Feigenbaum, M. Putterman, A. Gray, A. Victor.
- Amalgamated Association of Iron, Steel and Tin Workers of North America, Lodge 1195, Montréal: Rodolphe Bélanger, Lucien Dufour.
- Amalgamated Clothing Workers of America, Local 116, Montréal: S. Julius, B. Thwaites, G. Crawshaw, S. Sarkin.
- International Brotherhood of Paper Makers, Local 258, Grand'Mère: Charles Lacroix.
- International Brotherhood of Paper Makers, Belgo, Local 145, Shawinigan Falls: G.-Adrien Roy, Louis etty.
- International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of United States and Canada, Local 262, Montréal: P.-René Ilagie.
- Amalgamated Clothing Workers of America, Local 115, Montréal: C. Roy, A. eDs-

Quelques-unes des résolutions qui ont été présentées à la Conférence Provinciale du Travail.

RESOLUTION No 1

Organisation d'un Département de Marques syndicales.

Présentée par M. P.-J. Ryan, Union des Metteurs en scène de théâtres, local No 56:

Attendu qu'il y a un manque de propagande effective dans l'usage des marques syndicales, pancartes d'ateliers et boutons d'union, au Canada; et

Attendu qu'il y a un besoin pressant de créer au Canada une plus grande demande pour l'usage de marchandises portant la marque syndicale aussi bien qu'un appui plus unifié pour les pancartes d'ateliers et boutons d'union; et

Attendu que la manière la plus effective pour créer une demande générale pour les produits d'union est dans la création d'une centrale d'organisation;

Qu'il soit résolu: Que le Comité exécutif de cette Conférence Provinciale soit prié de convoquer une assemblée des délégués représentant les unions ayant une marque syndicale, pancartes d'ateliers ou boutons d'union, qui assisteront à la prochaine conférence du Congrès des Métiers et du Canada, qui se tiendra à Ottawa, Ont., dans le but d'obtenir une expression d'opinions sur la possibilité de former un département des marques syndicales, sous les auspices du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; cette dite assemblée devant se tenir le dimanche 12 septembre prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi.

RESOLUTION No 2

Un jour de repos par semaine.

Présentée par M. P.-J. Ryan, Union des Metteurs en scène de théâtres, Local No 56:

Attendu que les personnes employées dans l'industrie de l'amusement (théâtres, etc.) sont obligées de travailler sept jours par semaine; et

Attendu que dans la loi du repos hebdomadaire de la province de Québec, aucune prévision n'est faite pour garantir aux personnes employées dans cette industrie la même considération qui est accordée

chènes, A. Cherrier, A. Duquette, W. Gélinas, J.-B. Sabourin.

Amalgamated Clothing Workers of America, Local 209, Montréal: A. Welicovitch, A. Rosenberg, M. Buhay.

Union des Travailleurs en pulpe et sulfite, Local 256, Shawinigan Falls: Avila Bellemare.

Unions des Manuteneurs de grains, Nos 1442-1443, Montréal: R.-A. Brillon.

Fraternité des Convois de chemins de fer, B. of R. T., Local 509, Limoulu: Donat Laforce.

Fraternité des Wagonniers de chemins de fer, Loge 283, Québec: Thomas Walsh, Arnold Bonnin.

International Union of Blacksmiths, Local 74, Montréal: J. Campbell.

Fédération Ouvrière de Victoriaville, No 19865, Victoriaville: J.-N. Pelletier.

Union des Travailleurs des élévateurs à grain, Trois-Rivières: A. Bertrand.

Union Internationale des Employés du Textile, Wabasso, Local 2467, Trois-Rivières: Alphonse Morrissette, Eugène Matton.

Amalgamated Clothing Workers of America, Local 274, Montréal: Tini Sofio, Alberto Feltrini, J. Franceschelli.

International Association of Machinists, Point St. Charles Lodge No. 631, Montréal: Geo.-E. Murphy.

Congrès des Métiers et du Travail du Canada: R.-J. Tallon.

aux autres salariés dans les différentes industries de la province, soit une semaine de six jours de travail;

Qu'il soit résolu: que le Congrès des Métiers et du Travail instruisse son exécutif provincial, d'insister près du gouvernement de Québec, sur le besoin et la nécessité de faire amender la loi du repos hebdomadaire de telle sorte que les employés des endroits d'amusements auront droit à au moins un jour de repos de vingt-quatre heures consécutives chaque semaine.

RESOLUTION No 3

Enregistrement des pancartes d'ateliers et boutons d'union.

Présentée par M. P.-J. Ryan, Union des Metteurs en scène de théâtres, Local No 56:

Attendu que la loi de la concurrence déloyale ne prévoit pas à l'enregistrement des pancartes d'ateliers d'union, ni boutons; et

Attendu que des organisations n'ont que ce médium de pancartes et boutons d'union pour informer le public que des firmes sont favorables à leurs membres;

Attendu que ces organisations se trouvent dans une situation désavantageuse par le fait qu'elles ne peuvent faire enregistrer leurs pancartes ou boutons d'union sous la loi d'enregistrement des marques syndicales;

Qu'il soit donc résolu: Que demande soit faite au Congrès des Métiers et du Travail du Canada de faire tous ses efforts pour obtenir un amendement à la loi de la concurrence déloyale de manière à y inclure l'enregistrement des pancartes d'ateliers et boutons d'union.

RESOLUTION No 4

Taxe per capita au Département des Marques syndicales.

Présentée par M. P.-J. Ryan, Union des Metteurs en scène de théâtres, Local No 56:

Attendu que les unions internationales affiliées au département des marques syndicales de la Fédération Américaine du Travail paient une taxe per capita pour tous leurs membres; et

Attendu qu'une partie de chaque union internationale se compose des unions locales canadiennes dont les membres sont inclus dans les montants payés au département des marques syndicales; et

Attendu qu'il y a un besoin pressant, au Canada, pour la propagation des marques syndicales, pancartes d'ateliers et boutons d'union;

Qu'il soit résolu: Que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada soit prié de communiquer, sous le plus bref délai possible, avec chacune des unions internationales affiliées au Département des marques syndicales de la Fédération Américaine du Travail, leur demandant que le montant de la taxe per capita payé actuellement pour leurs membres canadiens audit Département des marques syndicales soit versé directement au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, pour servir exclusivement à propager l'usage de la marque syndicale, des pancartes d'ateliers et boutons d'union, en Canada.

RESOLUTION No 5

Réduction des heures de travail.

Présentée par le local 200, Alliance Internationale des Employés d'hôtels, restaurants et tavernes, Montréal:

Considérant que les heures actuelles de travail des employés de ces établissements sont d'une incroyable longueur, de 60 à 84 heures par semaine; que le salaire qu'ils retirent est en moyenne de \$6.00 à \$15.00 par semaine et, en certains endroits, aucun

Téléphone: CRéscant 4168

Maison Canadienne-Française

Unionistes — ATTENTION — Union Men



Réparations et pressage de tous genres

2461 Des Carrières

MONTREAL

salaires; considérant qu'ils sont environ 3,000 et que la plupart sont mariés et qu'un tel état de choses ne leur permet pas de rencontrer leurs obligations envers leurs familles;

Considérant qu'une telle situation n'est ni plus ni moins que de l'esclavage;

Considérant qu'en plus de leur travail qui consiste à servir les clients aux tables, plusieurs sont contraints, avant, pendant ou après les heures de travail, de balayer, laver les planchers, ainsi que les urinoirs et crachoirs, et, pendant l'hiver, chauffer les fournaies et ce non seulement durant les jours de travail mais aussi le dimanche;

Considérant que ces tâches ingrates et supplémentaires devraient être accomplies par d'autres et payées comme "extra";

Considérant qu'ils se résignent à de telles exigences, sous la menace de se voir congédier et remplacer et qu'ils préfèrent se sacrifier plutôt que de voir souffrir ceux qui leur sont chers;

Qu'il soit résolu: Que nous, membres de l'Union des Employés d'hôtels, de restaurants et de tavernes de Montréal et de la banlieue, tenons à protester énergiquement contre un tel état de choses, surtout dans des établissements sous le contrôle du gouvernement; que de telles conditions n'existent que dans la province de Québec, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder votre précieux concours afin d'obtenir une amélioration de notre misérable sort.

RESOLUTION No 6

Emploi de femmes et filles dans les tavernes.

Présentée par le local 200, Alliance Internationale des Employés d'hôtels, restaurants et tavernes, Montréal:

Considérant que certains de ces établissements ont déjà commencé à employer des femmes et des jeunes filles dans le but de réduire davantage les salaires et aussi afin d'attirer des clients, chose qui est contraire à la morale et prive ainsi des gens qui ont dépensé plusieurs années de leur vie dans cette industrie de gagner leur vie honorablement;

Il est donc résolu:

1. Que la semaine de 48 heures devrait être établie dans ces établissements.
2. Qu'il soit interdit à tout patron de faire exécuter le nettoyage de son établissement par les garçons de table ou commis de taverne, parce qu'un tel état de choses est contraire à l'hygiène.
3. Qu'il soit interdit à tout patron d'employer des femmes ou jeunes filles pour servir des liqueurs alcooliques, que ce soit dans une taverne, un grill, un club ou cabaret, ou tout autre endroit licencé.

RESOLUTION No 7

Législation sociale.

Présentée par le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières:

Attendu qu'à la dernière session du gouvernement provincial de notre province, il a été adopté deux nouvelles lois, lesquelles n'ont pas encore été éprouvées, mais qui, à notre point de vue, ne sont pas en accord avec les besoins des ouvriers.

Attendu que ces deux lois ont déjà été sévèrement critiquées,

Qu'il soit donc résolu, que cette conférence en fasse une étude spéciale et soumette au gouvernement de notre province les amendements appropriés.

RESOLUTION No 8

Organisations rivales — Nomination d'un comité.

Présentée par le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières:

Attendu qu'il existe dans notre province un mouvement soi-disant ouvrier dont le but principal est la destruction de nos organisations internationales.

Attendu que ce mouvement, appelé la Confédération des Travailleurs Catholiques, se sert, pour nous combattre, de tactiques absolument déloyales, injustes, malhonnêtes, des insultes même, non seulement dans le public en général, mais aussi par le moyen d'une presse à sa solde. De plus, ce mouvement, par son caractère, est à l'abri de la critique, ce qui permet à des irresponsables de faire des déclarations auxquelles on ne peut publiquement répondre à leur mérite.

Attendu qu'à maintes reprises, et en maintes occasions, ce mouvement s'est servi d'une infime minorité pour fomenter, par l'interprétation fantaisiste des lois ouvrières de notre province, des exactions malhonnêtes sur les salaires des travailleurs, des grèves et des troubles ouvriers où il se sert de ses membres comme briseurs de grèves,

Attendu que la création d'un tel mouvement ouvrier ne sert qu'à la continuation de l'exploitation de la classe ouvrière en encourageant la division dans le mouvement ouvrier, le tout au profit d'un système corporatiste à venir, visant à une dictature fasciste sur l'organisation ouvrière.

Conséquemment, nous demandons que cette conférence, représentant le mouvement ouvrier international de cette province, comme un comité, dès le commencement de cette conférence, lequel comité étudiera la question sur tous ses côtés, et recommandera ce qu'il trouvera à propos, pour suggérer les moyens à prendre pour combattre l'influence de cette organisation dans notre province.

RESOLUTION No 9

Fédération Provinciale du Travail.

Présentée par le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières:

Attendu que, d'après les décisions du Conseil Privé, la plupart des législations sociales reliées intimement à notre mouvement ouvrier organisé, sont de la juridiction des gouvernements provinciaux.

Attendu que dans la province de Québec les besoins sociaux de la classe ouvrière sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pressants,

Attendu que dans notre province il existe un mouvement soi-disant ouvrier, rival de notre organisation, et dont les buts sont la destruction du mouvement ouvrier international, l'avancement d'un système corporatiste visant à une dictature fasciste sur les organisations ouvrières,

Il est donc résolu que nous croyons qu'il est de toute urgence que cette Conférence, actuellement en session, décide la création d'une Fédération Provinciale de toutes les Unions internationales de cette province et que demande officielle soit faite au Congrès des Métiers et du Travail du Canada pour l'obtention d'une charte à cette fin.

RESOLUTION No 10

Fédération Provinciale du Travail.

Présentée par le Local No 163, des Travailleurs de la Pulpe, du Sulfite et du Papier des Trois-Rivières:

Résolu, par un vote unanime, d'appuyer le mouvement d'une Fédération Provinciale du Travail, tout en se montrant favorables au prélèvement d'une taxe per capita de pas plus d'un centin par mois par membre de chaque organisation affiliée.

RESOLUTION No 11

Droit d'association.

Présentée par "The Newspaper Guild of Montreal":

Attendu que "The Gazette Printing Co., Limited," éditeur de "The Gazette" a congédié R.-A.-C. Ballantyne, président de "The Montreal Newspaper Guild", après neuf années et demie de service, refusant de lui expliquer les raisons de son renvoi, et

Attendu que "The Gazette" a fait savoir au confrère Ballantyne, non officiellement, que son renvoi résultait de ses activités en faveur de "The Montreal Newspaper Guild" qui fait partie de "The American Newspaper Guild", une union internationale jouissant d'un grand prestige dans le monde ouvrier, et

Attendu que "The Gazette" a offert de réintégrer le confrère Ballantyne pourvu qu'il abandonne ses activités unionistes, et que cette offre a été rejetée par le confrère Ballantyne et par le comité exécutif de "The Montreal Newspaper Guild", et

Attendu que "The Gazette" a averti d'autres membres de son personnel qu'ils mettraient leur situation en jeu s'ils devenaient membres de "The Montreal Newspaper Guild", un corps librement choisi par les employés de "The Gazette" pour les fins des contrats collectifs de travail, et

Attendu que "The Gazette" a fait savoir clairement sa détermination d'écraser "The Montreal Newspaper Guild", et

Attendu que le renvoi du confrère Ballantyne et l'intimidation d'autres membres du "Guild" furent contraires à la politique avouée de "The Gazette", et aussi constituèrent une violation nette de la loi promulguée à la dernière session de la Législature de Québec (Loi relative aux salaires des ouvriers, 1 Geo. VI, chapitre 49), et

Attendu que le confrère Ballantyne, avec l'approbation de l'exécutif de "The Montreal Newspaper Guild", a présenté une requête au procureur-général de Québec demandant la permission de poursuivre "The Gazette" aux termes de la Loi relative aux salaires des ouvriers, et

Attendu que "The Montreal Newspaper Guild" s'est engagé dans une campagne d'organisation d'une importance capitale pour le bien-être du mouvement ouvrier,



LA TRUITE
Truite de ruisseau, Truite grise, Truite brune, Truite de lac, Truite saumonée, Truite arc-en-ciel... les divers membres de cette famille sont légitimes; la Truite de ruisseau et la Truite de lac étant les mieux connues ici. La Truite de ruisseau a des lignes caractéristiques bien tranchées, un appétit vorace et un tempérament belliqueux extraordinaire. C'est le poisson d'eau douce qui vivrait le plus près du Pôle Nord. Les Truites de toutes sortes voient leurs rangs terriblement décimés ici et le besoin de mesures pour leur conservation se fait rudement sentir.

Reproduit du volume "Les Poissons de Nos Eaux", par Claude Melançon.

40\$ 265 ONCES
26\$ 190 ONCES
10 85¢ ONCES

Cette Réelle
Savour de Hollande

Gin de Kuyper
EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande—Maison fondée en 1695, 189F

Qu'il soit résolu que la Conférence Provinciale du Travail convoquée aujourd'hui aux Trois-Rivières déplore les actions injustes et illégales de "The Gazette", et

Qu'il soit de plus résolu que la Conférence Provinciale du Travail donne des instructions à son secrétaire de faire parvenir une lettre de protestation à "The Gazette" exigeant le réintégrement immédiat, et non conditionnel, du confrère Ballantyne, et

Qu'il soit de plus résolu que la Conférence Provinciale du Travail approuve les activités de "The Montreal Newspaper Guild" et fasse toutes les démarches qu'il lui semblera bon de faire afin de protéger ses membres et la campagne d'organisation, et

Qu'il soit de plus résolu que la Conférence Provinciale du Travail s'engage d'appuyer "The Montreal Newspaper Guild" dans sa campagne pour obtenir la réinté-

grement immédiat, et non conditionnel, du confrère Ballantyne et pour faire triompher le droit de tous les ouvriers de s'organiser pour les fins des contrats collectifs de travail, et

Qu'il soit de plus résolu que la Conférence Provinciale du Travail donne des instructions à son secrétaire d'écrire au procureur-général de Québec le priant d'accorder sa permission au confrère Ballantyne de poursuivre "The Gazette", et

Qu'il soit de plus résolu que la Conférence Provinciale du Travail donne des instructions à son secrétaire de communiquer ses décisions dans cette affaire aux personnes ou organisations indiquées par "The Montreal Newspaper Guild."

La Résolution No 12 est identique à la Résolution No 11; elle a été présentée par le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal:

DEMANDEZ
LA BIÈRE
POPULAIRE

ASK FOR
THE POPULAR
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal
depuis

151 ANS

Brewed in Montreal
since

151 YEARS

RESOLUTION No 13

La semaine de quarante-huit heures et la journée de huit heures.

Présentée par J.-W. Blaquière, Union Typographique Jacques-Cartier No 145, Montréal:

Attendu que la Loi relative à la semaine de quarante-huit heures, adoptée en 1935, par le gouvernement Bennett, a été déclarée inconstitutionnelle;

Attendu que, d'après le jugement du Conseil Privé, cette législation est du ressort des provinces;

Attendu que le fardeau des secours aux chômeurs s'avère trop onéreux pour toutes les administrations, fédérale, provinciales et municipales;

Attendu que pour donner du travail aux travailleurs en état de travailler il faut réduire les heures de travail;

Attendu que le Canada a ratifié la Convention de Washington (1919) relative à la journée de huit heures et à la semaine de quarante-huit heures;

Attendu que toutes les unions internationales travaillent pour la réduction des heures de travail afin de répartir le travail entre un plus grand nombre de travailleurs;

Qu'il soit résolu que cette Conférence Provinciale du Travail, réunissant les représentants de toutes les unions internationales de la province, demande au gouvernement de Québec d'adopter une législation prohibant à tout employé de travailler plus de huit heures par jour ou plus de quarante-huit heures par semaine;

Qu'il soit de plus résolu que cette législation pourvoie à des peines sévères contre tout employeur obligeant ou encourageant ses employés à travailler plus de huit heures par jour ou plus de quarante-huit heures par semaine, dans toute la province et dans toutes les industries et commerces.

RESOLUTION No 14

Loi des salaires des ouvriers.

Présentée par Henri Richard, Union Typographique Jacques-Cartier No 145, Montréal:

Attendu que la Loi des salaires des ouvriers, adoptée à la dernière session, sans prise en considération du rapport du comité nommé pour faire l'étude de la Loi relative aux conventions collectives, et encore moins des organisations d'employeurs et d'employés intéressés;

Attendu que cette Loi des salaires des ouvriers paraît donner au ministre chargé de son application des pouvoirs dictatoriaux pour juger de la compétence d'une association de salariés ou d'une association d'employeurs à conclure une entente collective de travail;

Attendu que cette Loi des salaires des ouvriers laisse exclusivement au ministre du Travail l'interprétation de la signification et de l'importance prépondérantes, afin de lui permettre d'accorder l'extension d'une convention collective de travail;

Attendu que d'après l'article 8 de la Loi des salaires des ouvriers, il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'abroger une convention collective de travail ou le décret qui en tient lieu, sans le consentement des parties contractantes;

Attendu que cette Loi des salaires des ouvriers, dans son ensemble, nous paraît vexatoire pour la classe ouvrière et la classe patronale, et qu'elle accorde au ministre du Travail, ou au gouvernement, des pouvoirs dictatoriaux qui peuvent aisément dégénérer en des abus que rien ne permet aux ouvriers ou aux patrons qui en seront victimes de corriger en se servant de la loi elle-même;

Attendu que nous vivons dans un pays à gouvernement démocratique et que nous entendons garder notre liberté de contracter sans contrainte;

Attendu que si nous ne nous conformons pas à la Loi des salaires des ouvriers, nous tombons automatiquement sous l'empire de la Loi des salaires raisonnables et que, de ce fait, nous ne pouvons plus agir par l'intermédiaire de nos unions ouvrières;

Attendu que cette législation semble viser à l'abolition de toutes les associations ouvrières dans la province;

Qu'il soit résolu: Que cette Conférence Provinciale du Travail regrette que le Travail Organisé n'ait pas été consulté avant que cette législation fut adoptée et que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada soit prié de préparer les amendements nécessaires afin de rendre cette législation plus acceptable aux parties intéressées;

Et qu'il soit de plus résolu: Que si les amendements nécessaires ne sont pas acceptés de prendre une cause-type (test case) pour faire déclarer cette législation inconstitutionnelle ou *ultra vires* du gouvernement provincial.

RESOLUTION No 15

Loi des salaires raisonnables.

Présentée par T.-L. Doure, Union Typographique Jacques-Cartier No 145, Montréal:

Attendu que la Loi des salaires raisonnables (1 Geo. VI, chapitre 50) a été adoptée par la Législature après un intermède d'une semaine, alors que la session aurait normalement dû être prorogée;

Attendu que cette loi a été adoptée sans consultation apparente avec les intéressés, ou même à leur connaissance;

Attendu que cette loi s'applique: "à tous les salariés qui ne se sont pas prévalus ou qui ne désirent pas ou ne peuvent pas légalement se prévaloir de la Loi relative aux salaires des ouvriers (1 Geo. VII, chap. 49), enlevant par conséquent aux unions ouvrières le droit de conclure des ententes avec leurs employeurs sans en demander l'extension;

Attendu que cette loi prélève une taxe directe de un pour cent sur toute l'industrie et le commerce, taxe qui retombera fatalement sur les épaules des travailleurs, sous forme de réductions de salaires ou de privation d'augmentations de salaires, ou autrement;

Attendu que les droits des ouvriers et ouvrières ne seront efficacement protégés que si ceux qui auront charge de l'administration de l'office central des salaires, sortent des rangs du Travail Organisé et jouissent de la confiance des intéressés, tant employeurs qu'employés;

Qu'il soit résolu: Que s'il est prouvé, comme nous le craignons, que cette législation ne donne pas satisfaction, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada prenne les moyens nécessaires de la faire amender ou au besoin d'en réclamer l'abrogation.

RESOLUTION No 16

Présentée par Gus. Francq, Union Typographique Jacques-Cartier, No 145, Montréal:

Attendu, qu'environ 2,230 employés dans les usines du Pacifique Canadien, la plupart des citoyens de la ville de Montréal, viennent d'être suspendus et ce pour une période indéterminée;

Attendu, qu'il a été déclaré que la raison de ce renvoi en bloc est dû aux conditions existant dans l'Ouest canadien et à la faible récolte du blé;

Attendu, qu'il est des plus regrettable qu'un si grand nombre de salariés, sans ressources, soient ainsi privés de leur emploi, sans qu'il en soit de leur faute;

Attendu, que la majorité de ces ouvriers seront éventuellement contraints de faire application pour du secours direct;

Attendu, que la situation des ouvriers plus haut mentionnés démontre péremptoirement le besoin pressant d'un système national d'assurance-chômage;

Attendu, qu'en dépit du fait qu'il y avait une amélioration sensible dans l'emploi la nécessité d'un système national d'assurance-chômage est aussi urgente qu'il l'était dans les pires années de la dépression;

Attendu, que si un système national d'assurance-chômage était en vigueur, ces ouvriers ne devraient pas faire application pour du secours direct, mais recevraient, chaque semaine, un certain montant d'assurance et ce, jusqu'à ce qu'ils se soient procuré de l'emploi;

Pour toutes ces raisons, qu'il soit résolu: Que cette Conférence Provinciale se déclare être en faveur que le Gouvernement du Canada se mette résolument à l'oeuvre et soumette à la prochaine session un projet de loi établissant un système national d'assurance-chômage et le paiement aux ouvriers-chômeurs involontaires d'un certain montant chaque semaine;

Qu'il soit de plus résolu: Que des mesures soient prises par le gouvernement du Canada pour obtenir le consentement des diverses provinces à l'adoption par le Parlement d'un système national d'assurance-chômage;

Que, de plus, au cas où une ou plusieurs provinces refusent de consentir à l'adoption de cette législation, et afin d'éviter les délais inévitables d'une pétition au Parlement Impérial pour amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, que le Cabinet du Canada décrète un état d'urgence, et qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les prévisions de paix, ordre et bon gouvernement, il adopte cette législation;

Que cette résolution soit transmise à la prochaine conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, avec prière de faire tous les efforts possibles pour obtenir l'adhésion des corps publics, des Eglises de toutes dénominations et de tous ceux qui s'occupent du bien-être de la classe ouvrière et l'intérêt public.

La Résolution No 17, traitant de questions de juridiction, a été retirée par son proposeur.

RESOLUTION No 18

Soumise par le local No 35, des Papetiers: Attendu que les unions ouvrières internationales du Canada ont depuis un certain temps demandé à la Fraternité internationale des Papetiers de faire les efforts nécessaires pour introduire au Canada du papier portant la marque syndicale, et

Attendu qu'en ce faisant, il en résulterait de grands bénéfices dans l'organisation des papetiers ainsi qu'à leur union, et permettrait un emploi permanent pour ceux qui sont actuellement engagés dans la production dudit papier, et

Attendu que la permission d'accorder la marque enregistrée "Dandy Roll" dépend du désir de toute compagnie entièrement unionisée d'en manifester sur une demande suffisante pour l'usage du papier portant le filigrane de l'union, et

Attendu qu'il y a des manufactures de papier en Canada qui sont unionisées et ont droit de se servir de la marque syndicale, pour rencontrer les besoins des unions ouvrières.

Qu'il soit résolu que toutes les unions représentées à cette Conférence ainsi que toutes les autres unions internationales en Canada soient requises de se mettre en communication avec le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, lui demandant de se servir de son influence auprès des manufacturiers de papier, dont les employés sont membres de l'Union internationale des Papetiers, de se servir de la marque syndicale de l'union.

RESOLUTION No 19

Présentée par les Unions locales Nos 249, 257 et 704 de l'Union internationale des Travailleurs en chaussures:

Attendu qu'un projet de contrat collectif pour l'industrie de la chaussure de cette province a été publié dans la *Gazette Officielle de Québec*, le 19 juillet dernier; que les conditions stipulées au dit contrat ont fait l'objet d'études approfondies de la part des ouvriers et des employeurs du district de Montréal, ayant la prépondérance pour la province dans cette industrie et que ceux-ci ont approuvé les conditions contenues dans ce contrat,

Attendu que la Fraternité des Tailleurs de cuir de la Cité de Québec a aussi donné son approbation; de même que toutes les localités à l'ouest de la Cité des Trois-Rivières,

En conséquence, qu'il soit résolu que nous, les représentants des différentes unions ouvrières, réunis en conférence dans la Cité des Trois-Rivières, priions l'honorable Premier Ministre et ses collègues d'y apporter toute leur attention immédiate, afin que ce contrat reçoive les sanctions nécessaires à sa mise en vigueur dans le plus court délai possible afin que la paix et la concorde existant dans cette industrie soient maintenues dans l'intérêt de tous les intéressés.

RESOLUTION No 20

Présentée par les locaux 209, 167, 116 et 115, Amalgamated Clothing Workers of America:

Attendu que le vieux précédent établi dans le mouvement trade-unioniste dans ses contrats collectifs avec les employeurs a toujours été l'atelier fermé;

Attendu que le Premier Ministre de Québec et autres représentants politiques dans cette province se sont prononcés publiquement contre ce principe;

Attendu que la lutte contre l'atelier fermé est une méthode déguisée pour faire la lutte au mouvement trade-unioniste international;

Qu'il soit résolu que nous protestions contre cette campagne contre l'atelier fermé et que cette conférence se serve de toute sa force industrielle et politique pour maintenir le principe de l'atelier fermé.

RESOLUTION No 21

Présentée par la loge Sainte-Marie No 234, Fraternité des Wagonniers d'Amérique:

Attendu qu'une loi existe dans cette province défendant l'admission des enfants âgés de moins de 16 ans accompagnée ou non de leurs parents d'assister à des représentations cinématographiques, et

Attendu qu'en dépit de l'existence de cette loi des permis spéciaux peuvent et sont donnés à des organisations ou institutions de faire telles représentations et que les unions ouvrières, qui ont l'intention d'organiser de telles manifestations à l'occasion des fêtes de Noël, etc. ne peuvent obtenir de permission, même en tenant ces spectacles dans des lieux qui offrent la plus grande sécurité au public.

Qu'il soit résolu que cette Conférence, par l'entremise du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, demande à ce que des permis puissent être accordés aux unions ouvrières en telles occasions.

RESOLUTION No 22

Soumise par les locaux 115, 116, 209, 274 et 277, Amalgamated Clothing Workers of America:

Attendu qu'il y a encore des milliers d'ouvriers qui ne sont pas organisés dans la province de Québec;

Attendu que ces ouvriers ont les yeux sur les unions internationales pour les organiser et les diriger;

Attendu qu'une action concertée pour les organiser apporterait du sang nouveau dans l'existence des unions ouvrières et serait la plus belle réponse aux ennemis du mouvement trade-unioniste international;

Qu'il soit résolu que cette Conférence demande au Congrès des Métiers et du Travail du Canada de prendre les moyens nécessaires pour initier un mouvement d'organisation dans les métiers et industries actuellement non organisés.

Qu'il soit de plus résolu que nous demandions au Congrès des Métiers et du Travail du Canada son plus entier support dans la tâche d'élargir et de renforcer le pouvoir et l'influence de notre mouvement ouvrier dans Québec.

RESOLUTION No 23

Présentée par le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis:

Attendu que l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, a fait une déclaration contre l'atelier fermé (closed shop);

Attendu que cette déclaration est une attaque à la liberté des organisations ouvrières de cette province.

Attendu que les unions ouvrières de notre mouvement ont toujours reconnu les principes de liberté,

Attendu que l'atelier fermé (closed shop) n'est demandé par nos organisations que lorsque nous avons la majorité des ouvriers organisés dans une industrie,

Attendu que nos organisations sont des organisations libres, laissant le droit à leurs membres de se retirer quand ils le désirent sans menaces de procédure civiles, Attendu que nos organisations sont toujours dirigées de par la majorité des membres en règle, qui est un principe démocratique,

Qu'il soit résolu que cette Conférence, conformément aux principes déjà énoncés par le Travail organisé international, se prononce en faveur de la liberté d'organisation et du marchandage collectif entre employeurs et employés pour l'établissement des conditions de salaires et de travail dans les diverses industries et le commerce.

RESOLUTION No 24

Présentée par les unions locales Nos 216 et 220 de la Fraternité internationale des Travailleurs en pulpe et sulfite et Papetiers:

Attendu que le 16 juillet 1937, pendant la grève qui existait au moulin de la Consolidated Paper Corporation, Limited, division Wayagamack, nous avons eu avec le premier ministre de la province, l'hon. M. Maurice Duplessis, une conférence entre les représentants de la Corporation et les représentants ouvriers,

Attendu qu'à la dite conférence il a été résolu que, pour mettre fin à la grève existant à la division Wayagamack, le premier ministre appelle une autre conférence dans le plus court délai possible, et qu'à la dite conférence, la Corporation sera représentée par ses officiers, et les ouvriers seront représentés par des délégués de leur choix, qui devront être élus par un vote des ouvriers au bulletin secret dans les deux semaines à venir,

Attendu que les deux semaines accordées pour le vote sont maintenant écoulées, et que le vote dans le moulin Wayagamack n'a pas été pris.

Il est résolu unanimement, que les six délégués qui ont été choisis par les membres de notre organisation soient, par défaut de la part de la Corporation, élus par acclamation, et que cette résolution soit présentée à la Conférence Provinciale du Travail, qui a lieu actuellement aux Trois-Rivières, pour adoption par les délégués s'ils le jugent à propos;

Que copies de ces résolutions soient envoyées à l'honorable Premier Ministre, à l'honorable Ministre du Travail, à la Corporation, ainsi qu'au gérant de la Wayagamack;

Que nous demandons à l'honorable Premier Ministre la conférence promise immédiatement, et qu'à défaut de cette conférence, nous demanderons le boycott sur les produits de la Corporation.

RESOLUTION No 25

Présentée par le délégué Omer Fleury, président du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis:

Considérant que notre organisation est en pleine connaissance que les ouvriers ont

(Suite à la page 8)

The Right to Organize

Carries with It the Right to Enroll in an Organization of One's Personal Choice. Neither the Dominion nor the Provincial Government Can Legally Abridge the Right of the Law-Abiding Citizen to Join the Organization of His Choice. Only When the Law Is Violated and the Repression of Disorder Is Beyond the Means and Power of the Municipal or Provincial Authorities Can the Dominion Government Intervene.

By BERNARD ROSE.

The Right Honorable, the Minister of Justice, declared, during the last Session of Parliament, that he and the Government, of which he is a member, were unalterably opposed to the sit-down strike. Mr. Lapointe's statement was categorical, and convinced those who heard it that the Dominion Government would use whatever resources were available to prevent the illegal usurpation of the right belonging to any citizen or corporation.

A government which exists to enforce the law must be obedient to it.

Conscious of their responsibilities as Ministers of the Crown, a member or members of a government dare not, even at the urgent request of a friendly Prime Minister of a Province, take action that would encroach upon the jurisdiction of the Province in the matter of law and order, or incur the expense of sending an armed force to a Province to overawe, by its presence, citizens who regard themselves as acting within their rights.

When the sit-down strike in Oshawa was discussed in the House of Commons, and reported in the press, I took occasion to point out in an editorial published in *The Labor World* that the sit-down strike was illegal from both the Civil and Criminal law standpoints. I cited the Articles of the Civil Code and the Criminal Code, confirming the opinion expressed.

When so distinguished a jurist and statesman as Mr. Lapointe definitely declares that the sit-down strike is illegal, and that the Dominion Government will take such action as may be required, where the local authorities are unable to cope with the situation, I think that I voice the view of every intelligent law-abiding citizen, that one could hardly expect a Cabinet Minister to give any more satisfying or better assurance of his own and the Government's intention to have the law of the land respected.

The right to organize is admitted by the gentleman who took the Prime Minister of the Dominion and his colleagues, the Ministers of Justice and Labor to task, because they refused to comply with his request. Had he given the matter the consideration it merits he would be compelled to reach the logical conclusion, that if workers have a legal right to organize, in virtue of that right they may enroll in the organization of their choice.

Whether we agree or disagree, approve or disapprove, of the tactics and policies of the C. I. O., where a given number of workers, exercising their right to organize, see fit to join a movement distinct from the American Federation of Labor, no government, Provincial or Federal, can properly or legally intervene — unless they violate the law, or, as in the case of workers in the United States, take illegal or forcible possession of the property of the employer. The law of trespass is the same in the United States as it is in the Dominion. In taking forcible possession of the property of the employer, the workers belonging to the unions affiliated with the C. I. O. committed an illegal act. The employers were therefore justified in appealing to not only the courts to protect their rights and property, but even invoking the aid of the police and armed forces, if required.

While there may be room for an academic discussion as to the justice of workers taking possession of the property of their employers, as long as the law forbids such illegal and forcible possession, the workers must respect it, and in the event of their violating it, suffer the consequences.

It should be pointed out that the sit-down strike is a European importation. It is neither English, American, or Canadian. Evidently those who favored this system of intimidating the employer felt that, following the example of French workers, they would more quickly succeed in their demands.

No one has, throughout the whole of his career, so frequently emphasized the right of the worker to organize and collectively bargain with the employers than the Right Honorable Mr. King. This can easily be proven by a reference to his principal work on industrial relations — "Industry and Humanity."

No one has so staunchly upheld democratic principles and the right of the citizen to the fullest enjoyment which the law permits than the Right Honorable Mr. Lapointe, Minister of Justice.

No one, (although at the beginning of what promises to be a very successful public career,) has shown himself so anxious to protect the worker and maintain industrial peace, and intervening only when requested, than the Honorable Mr. Rogers, the Minister of Labor.

Yet, as strenuously and as eloquently as they affirm the right of the worker to organize and bargain collectively, will they repudiate any attempt on the part of the workers, regardless of their affiliation, to violate the law. Hence, there is not the slightest justification for the criticism directed at them by the Prime Minister of Ontario, who, at the time of the Oshawa strike, was undoubtedly influenced by certain interested parties into believing that an attempt was to be made to subvert our institutions by the representatives of an organization which has its head office in the neighboring Republic.

Unions affiliated with the American Federation of Labor have been functioning in the Dominion since the Federation was first established. Hardly a day or week passes without an advocate of a purely Canadian form of organization denouncing the Federation and international unions which have locals in the Dominion.

Governments have hitherto paid little attention to these attacks, knowing that the experienced leaders of the Federation and the law-abiding directors of the locals of the international were at all times anxious to merit the goodwill of the public and government.

Furthermore, the United Mine Workers, one of the ten unions suspended by the American Federation of Labor, and the president of which is now the directing head of the C. I. O., has had locals in several Provinces of the Dominion for many years.

Whether a union is Independent, Catholic, International, C. I. O., or Revolutionary, its members cannot and dare not violate the law. If peace is broken, private or public right jeopardized, the law and the agencies enforcing it are available to those who are prejudiced or victims.

There are hundreds of thousands in the Dominion who belong to international fraternal organizations. No one would dare in any way limit the right of a Canadian to join an association of this kind. We may question the

The History of the International Brotherhood of Paper Makers

Mr. Editor of *The Labor World*.
Dear Sir:

As a member of the International Brotherhood of Paper Makers for the last 26 years, an Executive Officer for 12 years and a general representative for the last 7 years, I believe I should know something about the functions of the Paper Mill Unions, its past history and what it has done directly or indirectly for its members as well as non-members.

For the past fifty-two years the International Brotherhood of Paper Makers has been organized, it started as a social club of paper machine tenders and gradually developed into a national union, then in 1893 it received its charter as the United Brotherhood of Paper Makers, and the secession movement by the Pulp and Sulphite Workers in 1906 resulted in the organization of a separate union, which since that time two major unions known as the International Brotherhood of Paper Makers, and the International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers controlled the interests of Paper Mill Workers.

Conditions in the Paper Mills of years gone by were deplorable, long hours existed, low wages, Sunday operation, and very unsanitary working conditions. One who worked in the paper industry years gone by knows that the life of a paper mill worker was short and dangerous, because of unguarded machinery, working in extreme heat, always in water, which was a cause of illness, changing of shifts and not having regular meals or sleeping hours and the low wages did not permit workers to secure sufficient funds to allow them any security in old age.

The above mentioned conditions in the Paper Industry made it absolutely necessary for the workers to organize, so as to protect themselves and to follow out a certain policy for ultimate benefits. At the very first convention the following policy was adopted away back in the year of 1893.

"The objects of these organizations are to raise our trade from the low level to which it has fallen and by mutual effort to place ourselves upon a foundation strong enough to resist further encroachments. To assist each other to secure adequate pay for our work and by every means to elevate the moral, mental and social conditions of our workers."

In 1893 only the International Paper Mill Unions thought of protecting the workers in that industry. The National Catholic Syndicates did not exist, however our religion has been founded since the years of Our Lord.

Some 40 years ago Paper Mills began to spring up in the Province of Quebec, the Unions followed the Paper Industry, they carried with them the desire to follow out the policies of their very first convention. But let me mention just what has happened in the Quebec mills, when the workers attempted to bargain with the employers of that time.

Just a few examples at this time will enlighten the public, just who fought the Paper Mill Workers and what elements caused the backward moves and who were the victims of years of exploitation.

In years gone by, back in 1911 and 1917, the International Trade Unions in the Paper Industry tried to meet employers in such places as Grand'Mère, Donnacona, Kenogami, and Three Rivers, so as to bargain collectively for conditions that were granted in United States and Ontario mills but without success and in some instances strikes were called in protest against deplorable working conditions, low wages and better social living standards.

It is history today, when we say that employers who were protestants and labor exploiters always went to the Catholic religious authorities and made them use their influence to get the protesting workers back to work, without adequate settlements and this is what happened. Since that time the workers in the mills have been the victims by being exploited even

more and the accumulation of ills for all those years now has driven these workers to the International Paper Mill Unions so as to secure wages and working conditions as were obtained in other union mills.

It is significant that in every instance when the Paper Mill Unions tried to secure similar wages and working conditions as were paid in other mills, that the religious authorities were brought into the picture so as to subdue the dissatisfied worker, with the result that in all the history of the Paper Industry in the Province of Quebec, the Paper Mill Workers never at any time secured the same wages paid in other mills.

The International Paper Mill Unions always tried to keep pace with every change that happened elsewhere, but the opposing forces were responsible for the lack of success.

Take from this who wanted to protect the interest of the Paper Mill Worker and sum up the part played by the opposing forces and figure who were instrumental in retarding progress.

In the year of 1935 the workers in the Consolidated Mills requested Union organizers so as to place them in a position to change the working conditions and to secure adequate wages. The results were that unions were allowed to get started, but then a direct discrimination program was carried out against those who were chosen as officers and of course the organizations were broken up.

In 1936 and 1937 the same workers saw for themselves just what was happening in other mills with similar equipment, but with 100 per cent union organizations and started again to get organized, stimulated by the political utterances of protection against discrimination, the organizations became stronger and more able to protect themselves.

When the International Paper Mill Unions started in the Consolidated Mills, wages were as low as fifteen cents per hour, men had to work as apprentices for two weeks without pay, the paper makers work part of Sundays, and paid only when paper was actually being produced on the machines. This company was the only one on the North American continent that made men run two paper machines.

Men were subject to treatment such as

(Continued on page 7)

wisdom or patriotism of Canadians in their qualities as citizens or wage earners joining an association or union, but if they do nothing to at any time violate the law of the land or interfere with the rights of a fellow citizen, we cannot, from a democratic standpoint, interfere with the exercise of this right.

It is regrettable that, owing to differences of opinion on the part of organizations which at one time were affiliated with the American Federation of Labor, those who favor the industrial as distinguished from the craft form of trade union, should carry on an aggressive campaign to build up a movement repudiated by the American Federation of Labor — but, as already pointed out, so long as the organizers of the new movement within the Dominion do nothing to violate the law through sit-down strikes or violently demonstrating against their fellow citizens who seek employment, neither the Dominion nor the Provincial Government can in any way intervene or interfere.

If, in the forthcoming Provincial election in Ontario, those who agree with the Prime Minister endeavor to make capital because of the legal and proper attitude taken at the time of the Oshawa strike by the Prime Minister, and his colleagues, it can be asserted on their behalf that in acting as they did they conformed to the Constitution and long established precedent.

The difficulties between the C. I. O. and the A. F. of L. are really in the nature of a family quarrel. It is only when those belonging to either family act in a manner to endanger the public peace or interfere with the citizen in the exercise of his lawful rights that the Dominion Government can intervene, but let me again point out, only in the event of the municipal or provincial authorities finding themselves powerless to enforce the law.

The History of the International Brotherhood of Paper Makers

(Continued from page 6)

never known in any other mills; freedom of opinion did not exist, and security of permanent employment was not known.

The International Union began its plan of unionizing all of the Consolidated mills upon requests that were received by the workers themselves, and successes were being made known, as the managers in each division tried to satisfy their workers by partial increases in wages, then gradual changes of exploiting practices, better treatment of the employees, but the worker did not retard his organizing work, but here is what happened to put a club in the wheels of progress. The non-catholic went to see religious authorities and ask them to organize a National Catholic Syndicate, they were not there to start the work, but after adequate protection was being secured they came in as instruments of the exploiting employers.

The National Catholic Syndicates now come out as an organization supposed to be along religious lines, hide behind our religion as a shield and claim to be an instrument for the welfare of the workers. Their past history was one of assisting the exploiting employer. The result was years of continued hardships, with no liberty of freely expressing one's opinion on wages and working conditions.

Now, since the International Paper Mill Unions were forced to go on strike against the Consolidated Paper Company, especially in its mill called the Wayagamack, we can express certain activities of the Catholic Syndicates. They always condemn the International Unions for strikes, but what have they for an excuse for their actions in such places as Sorel, Thetford Mines and in Montreal? In Sorel they had a prolonged strike, they broke windows, threaten mill managers, destroyed the residence of their own Union president. In Thetford Mines they kidnapped a mill manager and rode him out of town. No! No! Catholic Unions don't go out on strike, they just run wild when let loose.

What part did the Catholic Unions play in the strike held in Montreal, between the clothing workers? They schemed to the extent that they used themselves as a small minority so as to fix deplorable wages and working conditions in the needle trades, this was done in co-operation with certain people that are opposed to our religion, in fact the worst enemies of our Church. It was the International Trade Union Movement that came to the rescue and secured wages that were never paid in that industry before.

Just recently we are informed that the National Syndicates started to work in the Lake St. John district, they claim to have one hundred per cent organization. My recent information is that this Union is a farce and this comes to me without any solicitation on my part whatever.

Our recent attempts made to bargain with the Consolidated Paper Company, after substantial organizations were formed, were along conciliatory lines. These efforts lasted for over a month and a half, all telegrams and requests for a mutual conference were ignored, with the result that the workers know the laws of the Province and of the right of organization, became very much dissatisfied.

The managers of some divisions went to the representatives of the Catholic Syndicates and asked them to start organizing the workers. Another attempt to use a minority so as to destroy the chances of the substantial majority of succeeding. We have information from a member of the clergy that a request was made to him and then a certain amount of funds were subscribed so as to help the parish fanfare or otherwise called the band.

This organization was called upon to organize the workers by a non-catholic, so as to exploit 90 per cent of the members of the International Unions already formed, certain religious authorities were the leaders. During all the time the International Unions were trying to bargain for recognition, the National Syndicates were scheming with NON-Catholic man-

agers. Certainly if any one has the welfare of the workers at heart, would never play an under-handed game to destroy chances of success. This has been done by people who, we are told, are preaching Justice, Integrity, Honesty and Christian love for one another.

Here is the part played by the National Catholic Syndicates called against the Consolidated Paper Company.

After two days of the strike, the Catholic officials lead their members in the mill on barge, not chartered, unfit for transportation, and acted as strike breakers. A few after the President of the movement put an article in the paper stating that he was glad that they were able to settle the strike by strike breaking; the greatest sin against the principles of any labor movement.

Now, the reputation of the National Catholic Union is one of assisting exploiting manufacturers; destroying respect of millions of our International Catholic members; strike breaking, directly working against the welfare of the majority of its parish people and the cause of continued exploitation by manufacturers who want to use them.

Our members in the Consolidated mills are 90 per cent Catholics and claim the right to join any union of their own choice without interference from manufacturers, syndicates or any other exploiting groups. The laws are clear and explicit on this matter, now in the province of Quebec, but the very people who have denied the right of workers to organize are doing all they can to stop this. We have penalties for infractions, but we maintain that if the workers are not solidly in one dominating union there is always room for exploitation.

The Catholic Unions said they were glad to have settled the strike, but that was a camouflage designed to assist the manufacturer. The real results were that the Government ordered the Company officials to attend a conference called in the Premier's office and it was there that we secured the following:

Elimination of Plant Council; right to elect delegates to attend a conference called by the Premier, the return of all workers who went on strike without discrimination, the reinstatement of nine discharged workers in Shawinigan Falls with time paid for the eight days off.

In so far as Catholic Unions are concerned, being a life long Catholic myself, I always learned that the same doctrines are preached in all churches whether in the United States, Canada and Newfoundland or any other countries of the world, therefore I want to ask these questions.

1. Why is it that clergymen encourage, assist us and are our best friends in the International Trade Union movement in the United States, Newfoundland and other provinces of Canada, except in the province of Quebec?
2. Why is it that Bishops and clergymen attend the opening of the American Federation of Labor conventions?
3. Why is it that over 200 clergymen are members of a certain International Trade Union?
4. Why is it that clergymen in the same parish do not agree on the doctrines preached by those chaplains opposed to the International Unions?
5. Why is it that Quebec religious authorities encourage the discord, friction, exaggerated statements, untruths and the continual agitation of Catholics against majority Catholics?
6. Why is it that religious authorities allow a minority of Catholics to break a strike when the majority of the people on strike are Catholics?
7. Why is it that, when exploiting manufacturers, who are non-cath-

Labor in the Province Marches On!

The Establishing of the Federation Marks Another Milestone in the History and Progress of the Labor Movement in the Province of Quebec.

By BERNARD ROSE.

Judging by the reports contained in the local press of the deliberations of the conference called to organize a Provincial Federation of Labor, it was a decided success. Those who suggested and organized the conference are entitled to the warm appreciation of not only the delegates present, but the workers generally.

The resolutions introduced demonstrated that the delegates were not only alive to their responsibilities, but prepared to take advantage of the opportunity the conference gave them to place on record the views of organized labor within the Province.

A Provincial Federation is even more necessary in this Province than in those east and west of Quebec. Our problems are somewhat different — nevertheless they are such, that with the sound judgment characteristic of the labor leaders in this Province, they can be successfully solved.

It was pleasing to note that the Mayor of the City in which the conference took place, expressed his sympathy with the aims of labor and that the Provincial Department of Labor was represented.

Securing a charter from the Trades and Labor Congress of Canada will not only establish a direct relation with this important labor body, but give it the added strength which the Congress can give the organizations affiliated or subsidiary to it.

The labor legislation that has been passed within recent years, in order to be effectively applied and enforced, necessitates an ever watchful committee, to which complaints can be made concerning violations of any one or more laws which, if allowed to go unpunished, become abuses that work to the prejudice of the toilers.

The workers of the Province of Quebec have at all times, since the first union, affiliated with an international, was organized, shown that sound sense which has earned them the appreciation of their fellow citizens. They are opposed to violence, and prefer meeting employers in conference and adjusting their differences, calling a strike only as a last resort. Although they are perhaps less aggressive than the organized workers in other provinces, they are nevertheless as tenacious of their rights and equally determined to secure the consideration to which they are entitled. Once an agreement is entered into with an employer, it will be respected.

At one time Quebec was looked upon as the happy hunting ground for the exploiting employer who was decidedly opposed to trade unions. This situation no longer exists since the great majority of the skilled and unskilled workers belong to unions of one or the other type. The efforts and the successes of organized labor in the matter of wages, hours, working conditions, and legislation redound not only to the advantage of the members of trade unions, but all who, being outside the unions, are dependent upon their skill or labor for a livelihood. Quebec is now one of the principal industrial Provinces and its workers entitled to request from the employers fair treatment in the matter of wages and other working conditions.

I have always contended that the fair employer has nothing to fear from organized labor, but on the contrary a great deal to gain. In the columns of *The Labor World* I have repeatedly emphasized the responsibility devolving upon organized labor to protect the fair employer against the unfair competition of his business rivals. Protective and ameliorative legislation has now been adopted by several of the provinces. This is entirely due to the representations of the trade union movement and the sympathetic interest shown in the welfare of the workers by enlightened public men.

With Dominion and Provincial Prime Ministers and their colleagues in charge of Labor portfolios, appreciative of the importance of labor's claim to economic justice, there is every likelihood that the representations and recommendation of the Provincial Federation of Labor and the Trades and Labor Congress of Canada will receive the consideration they merit.

The suggestion for a "Secretariat" is one that should be given the prompt and favorable consideration of those who will constitute the Executive of the Federation. A Secretariat of this kind is not only needed, but could accomplish a great deal that will be of immediate advantage to the workers. Its legal members could analyse and discuss labor and social laws already in effect, and suggest, draft, and present such other legislation as the times and conditions require. The maintaining of a Secretariat of this kind involves a very small contribution from the thousands of members in the Province. If the amount thus secured was insufficient, the different international unions could contribute sums that would meet the budget requirements of the Secretariat.

The establishing of the Federation marks another milestone in the history and progress of the labor movement in the Province of Quebec. It likewise affords employers an opportunity of periodically meeting those who direct labor with a view to adjusting differences and agreeing upon suggestions or proposals for their mutual advantage.

lics, request the influence of the clergymen to subdue the workers do they fight their own people?

The news of our difficulties in this province will be known to probably 90,000 Catholics who are members of the Paper Mill Unions. Is it possible that 90,000 men and women are wrong in protecting their interests in the industry that they work in by being in a union?

My information is this and this has been secured by constant contact with our members, that if the present conditions exist, the people who are the victims of the above conditions are going to protest. In the light of all what is happening, one can only say that it is deplorable that we who expect integrity, honesty, Christian guidance and absolute social justice are to be misled by certain Syndicate leaders who should have responsibility, but have not and are very short visioned, because of religious prejudice.

The History of the International Trade Union movement is one of continued progress, both in the United States and

Canada. The American Federation of Labor has been the legislation mouth for Labor since quite a number of years in the United States. We in Canada have the Trades and Labor Congress of Canada, which has an honorable record with the Federal Government and with each and every Province of the Dominion. All Premiers have given praise to this body for the assistance rendered in good and bad times we had to go through.

If this is true and we all know it, then we see no important reason why the International Trade Union movement should be subject to criticism leveled by those who have no experience or have no vision and desire to serve only a certain group that wants to build up a fence around them.


I am, fraternally yours,

J. A. DAOUST,
Vice-President of the I. B. of P. M.


La version française de cet article sera publiée dans notre prochain numéro.

Some people are not particular. Others look for the union label.

WE DO OUR PART



Members of the Boot & Shoe Workers' Union for 40 Years and to-day Canada's **ONLY** Men's Shoe Manufacturer belonging to the UNION.

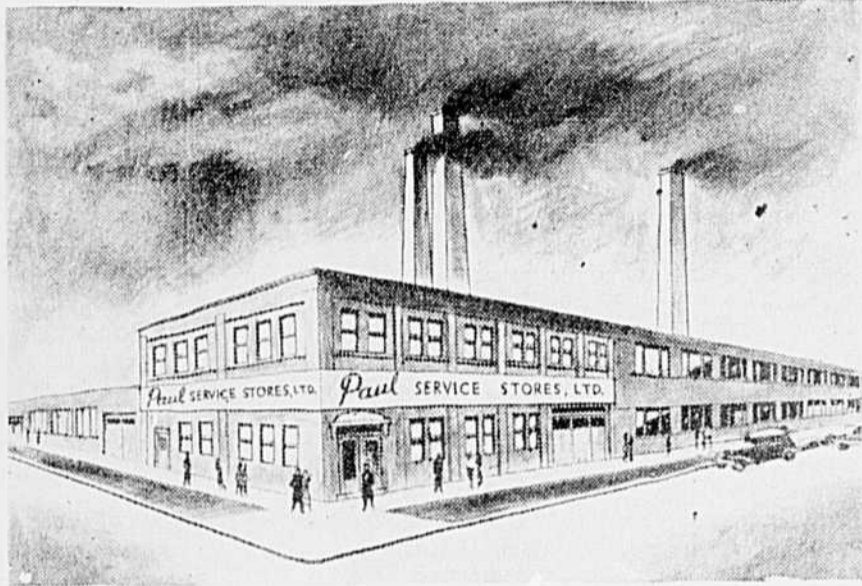


THE SLATER SHOE COMPANY
MONTREAL CANADA

Insist Upon the UNION STAMP!

Beautiful CLEANING

by
Paul SERVICE STORES LIMITED



Head Office and Plant

1451 BEAUBIEN E. - - - - - DO. 4871

31 Stores Conveniently located to serve you promptly

- | | | |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 3513 Park Ave. | 301 Beaubien St. E. | 5108 Decarie Blvd. |
| 4802 Park Ave. | 6701 St. Hubert St. | 5563 Monkland Ave. |
| 5103 Park Ave. | 7664 St. Hubert St. | 5849 Sherbrooke W. |
| 1085 Bernard St. | | 4812 Verdun Ave. |
| | 1411 St. Denis St. | |
| 4436 St. Lawrence | 1650 Ontario St. E. | 3879 Wellington St. |
| 3680 St. Denis St. | 3980 Ontario E. | 2194 Centre St. |
| 4507 St. Denis St. | | 62a Notre Dame St. |
| 1214 Mount Royal E. | 1446 McGill College | Lachine |
| 4473 Papineau | 763 Windsor | |
| | 1629 St. Catherine W. | Now Open |
| 2938 Masson St. | 2165 St. Catherine W. | 3702 Notre Dame W. |
| 1451 Beaubien E. | 4841 Sherbrooke W. | 6896 St. Denis St. |

CHRISTIAN SCIENCE COMMITTEE ON PUBLICATION PROVINCE OF QUEBEC

440 Mount Stephen Ave., Westmount, P. Q. Apartment 9

Editor, The Labor World, August 2nd, 1937.
Sir:

In the issue of your paper July 17th is an article entitled "Aberhart of Alberta," in which Christian Science has been compared with the Social Credit System, and described as a nostrum, impractical and untried.

Christian Science can in no way be called a nostrum, neither is it impractical or untried. Christian Science has been successfully practiced for almost seventy years as a religion both practical and demonstrable, and is founded on the Bible, and specially on the teachings of Christ Jesus.

Christian Science solves economic problems on the same basis as it solves physical problems, namely, through correct, spiritual thinking, which is the foundation of the Christian religion.

Mary Baker Eddy, the Discoverer and Founder of Christian Science, writes in her textbook "Science and Health with Key to the Scriptures," page 138: "The supremacy of Spirit was the foundation on which Jesus built. His sublime summary points to the religion of Love."

Yours very truly,

JOHN LAUGHTON,

Committee on Publication for the Province of Quebec.

LA CONFERENCE PROVINCIALE (Suite de la page 5)

toujours préféré et préfèrent encore le travail au secours direct.

Considérant que ce système en est un qui détruit l'ouvrier moralement et physiquement.

Considérant que ce système produit des conséquences néfastes qui auront des répercussions sur la génération future;

Considérant que, souvent, la politique se mêle dans son administration, et par ce fait sa distribution ne se fait pas toujours avec justice.

Considérant qu'un grand nombre d'ouvriers ont jusqu'à présent préféré souffrir leur misère plutôt que de se prévaloir de cette loi.

Considérant que certains travaux ont été entrepris pour essayer de remédier à la crise du manque de travail, mais pas en nombre suffisant pour détruire la plaie du chômage, mais tout simplement pour soulager quelque peu ceux qui en sont affectés.

Considérant qu'il n'y a que ceux qui sont enregistrés sous la loi des secours directs qui ont droit de travailler sur ces entreprises.

Considérant qu'un nombre considérable d'ouvriers qui, jusqu'à l'établissement de ce règlement n'ont pas voulu, ou n'ont pas osé se prévaloir de cette loi, parce qu'elle leur répugnait mais vu que c'était le seul moyen d'avoir leur part de travail dans les entreprises publiques, n'ont pas hésité à s'inscrire sur la liste déjà beaucoup trop longue des secours.

Considérant que, comme représentants de la classe ouvrière, nous condamnons cette réglementation qui ne peut que nous entraîner à des conséquences désastreuses qui seront très difficiles à corriger dans l'avenir tout autant que le système lui-même.

Qu'il soit résolu que notre organisation, représentée à cette convention par les délégués venus de toutes les parties de la province, demande avec instance à nos gouvernements d'entreprendre un programme

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Le seul journal ouvrier bilingue
au Canada
Un médium national pour les ouvriers.
MARCEL E. FRANCO
Secrétaire de la rédaction — Secretary
BEN. DROLET
Gérant de la circulation — Manager



The Labor World

Canada's Only Labor Bilingual Paper.
A National Medium for the Workers.

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,
Montréal.

SIMMONS

BEDS, SPRINGS, MATTRESSES

Built for sleep

Montreal, Toronto, Winnipeg,
Vancouver

WE EXPECT EXAMINATIONS FOR
LETTER CARRIERS, Male Clerks and
Stenographers will be held this Fall.
The way to get these positions is to act
at once. Full information free. We have
helped hundreds to obtain Civil Service
positions and can help you. Address
M. C. C. Civil Service Schools, Toronto
10, oldest in Canada.



J. Alderic Raymond - VICE-PRESIDENT

MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes



Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, RUE SAINT-DENIS, (Édifice du
Théâtre St-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs Floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du
"Monde Ouvrier"

Mme PILON. Rés. Harbour 7901

PLATEAU 0762

AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED

Light and Dark Ales and Lagers
Special Parlor for Ladies

1445 Bleury Street, MONTREAL
Opposite Imperial Theatre

de travaux publics qui ne seraient pas des dépenses qui se feront à perte, mais qui créeront un actif pour les générations futures en plus de guérir un mal, et que ces travaux, tant désirés par la classe ouvrière feraient graduellement disparaître le système des secours directs;

Qu'il soit de plus résolu qu'une requête soit adressée ou présentée au gouvernement provincial pour la création d'une législation qui mettrait à l'abri de tous ennuis le salaire de l'ouvrier, pour une durée d'un an de la date que ce dernier abandonnerait les secours directs pour travailler à des entreprises privées, c'est-à-dire une loi semblable à celle qui protège l'ouvrier qui reçoit des secours de l'Etat ou qui travaille sur les travaux publics.

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

IMPERIAL OIL LIMITED



Our Leading
Amusement
Places

Dans nos
Théâtres

PALACE

CLARK GABLE
JEAN HARLOW in
"SARATOGA"
with LIONEL BARRYMORE
FRANK MORGAN

CAPITOL

"SINGING MARINE"
with DICK POWELL
Doris Weston, Hugh Herbert

Added Attraction
"MAN IN BLUE"

PRINCESS THEATRE

2nd WEEK

JEAN ARTHUR
Edward ARNOLD in
"EASY LIVING"

Added Attraction
"THE GREAT GAMBINI"



DOMINION TEXTILE CO.
LIMITED

J. SYLVIO MATHIEU

SERVICE DE TOILETTE

Tabliers, Jaquettes, Gilets, Nappes, Napkins, Serviettes de barbiers, etc., et tout autre article à l'usage de la toilette.

LINGE DE FAMILLE A LA LIVRE

Buanderie: 1871, rue CARTIER
Tél.: AMherst 8566

Résidence: 3851, rue Dandurand
Tél.: CLairval 2230

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.

Made in Canada by

Northern Electric
COMPANY LIMITED

Plant and General Offices
MONTREAL, P. Q.

DOMINION BRIDGE CO. Limited

Head Office and Works at
LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver